



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Impact des changements climatiques sur les déplacements et la sécurité humaine

Dialogue parlementaire avec le Conseiller spécial du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Webinaire, 21 septembre 2022, 14 h 00-15 h 30 (HAEC)

Contexte

Les répercussions des changements climatiques sont nombreuses et peuvent provoquer des déplacements, détériorer les conditions de vie ou entraver le retour des personnes déjà déplacées. Les ressources naturelles limitées, comme l'eau potable, se raréfient encore davantage dans bien des régions du monde qui accueillent des réfugiés. Les cultures et les animaux d'élevage peinent à survivre face aux stress environnementaux et climatiques, compromettant ainsi les moyens de subsistance. Les changements climatiques peuvent avoir un effet démultiplicateur sur les vulnérabilités, en exacerbant les tensions existantes et les risques de conflit¹. Pas moins de 90 % des réfugiés et 70 % des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI) proviennent des pays les plus vulnérables aux changements climatiques et les moins prêts à s'adapter, d'où les énormes pressions qui pèsent sur des États déjà fragiles.

Dans de tels contextes, la résilience face aux catastrophes climatiques et à la dégradation de l'environnement est souvent insuffisante², ce qui mène parfois à la violence et risque de compromettre la jouissance du droit à la vie, à l'intégrité physique, à un niveau de vie suffisant, à l'autodétermination et au développement. En Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine, les déplacements liés aux changements climatiques pourraient porter atteinte à la stabilité régionale. Le stress hydrique et l'accès réduit aux ressources naturelles alimentent les tensions existantes en Asie centrale. L'élévation du niveau des océans et les phénomènes météorologiques extrêmes menacent la cohésion sociale dans le Pacifique. Dans la Corne de l'Afrique et au Moyen-Orient, les changements climatiques contribuent déjà à aggraver les risques de conflit³.

Malgré leur vulnérabilité propre, les réfugiés, les PDI et les communautés d'accueil ont toujours été mal desservis par les programmes d'appui à l'adaptation aux changements climatiques et sont exclus des stratégies et mesures de réduction des risques de catastrophe. Le [Pacte mondial sur les réfugiés](#) renvoie à la nécessité de réduire les risques de catastrophe, notamment par des mesures de planification préalable qui tiennent compte des mécanismes mondiaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux d'alerte et d'action rapides, par des mesures visant à améliorer la prévision basée sur des preuves de futurs déplacements et par l'inclusion des réfugiés dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe. Le Pacte reconnaît en outre que « le climat, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles interagissent de plus en plus avec les facteurs des déplacements de réfugiés. »

¹ HCR, [Considérations juridiques relatives aux demandes de protection internationale faites dans le contexte des effets néfastes du changement climatique et des catastrophes](#) (2020).

² HCR, [In Harm's Way: International protection in the context of nexus dynamics between conflict or violence and catastrophe or climate Change](#) (2018)

³ ONU Info, [Climate emergency 'a danger to peace', UN Security Council hears](#) (juillet 2020)

Au lendemain de l'adoption du Pacte mondial sur les réfugiés, à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés de 2019, plusieurs engagements liés aux changements climatiques ont été pris⁴.

Conformément aux [Considérations juridiques du HCR](#), lorsque les effets des changements climatiques interagissent avec des conflits et des violences, les cadres de protection internationale existants peuvent s'appliquer, sur la foi d'une interprétation juridiquement valable des critères énoncés dans la définition de réfugié figurant dans la Convention de 1951, ainsi que dans les instruments régionaux (tels que la Convention et la Déclaration de Carthagène de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)). Des actions menées à plus grande échelle en matière de droits de l'homme, ainsi que des modes de protection complémentaires et temporaires peuvent également être pertinents dans certaines circonstances.

En 2019, le HCR a nommé un Conseiller spécial et l'a chargé de fournir les orientations stratégiques, la supervision et l'expertise requises pour son programme et ses engagements relatifs aux changements climatiques⁵. L'action climatique du HCR est en adéquation avec les directives stratégiques du Haut-Commissaire et vient compléter les politiques, stratégies et orientations pertinentes du HCR. Elle concourt à la réalisation des engagements internationaux liés aux changements climatiques, aux catastrophes et à la dégradation de l'environnement, ainsi qu'à la mise en œuvre aux niveaux mondial, régional et local du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

L'an dernier, le HCR a publié son tout premier [Cadre stratégique pour l'action climatique](#). Le Cadre donne la priorité aux mesures et solutions préventives qui tiennent compte des risques climatiques et environnementaux. La préparation et les réponses aux urgences requièrent de nouvelles technologies et une collaboration entre les secteurs chargés respectivement de l'action climatique, de la sécurité humaine, de la réduction des risques de catastrophe, de l'action humanitaire et du développement pour que la prospective en matière de changements climatiques permette une analyse pragmatique à court terme.

En raison de leurs liens avec ces secteurs, les parlements jouent un rôle central pour ce qui est d'appliquer les mesures prises face aux changements climatiques et aux déplacements, et d'assurer l'accès à la protection et à l'assistance nécessaires en situation d'urgence, mais aussi la résilience à long terme. Ils font en sorte que les traités conclus et les engagements pris soient transposés dans les législations nationales, et que des crédits budgétaires suffisants soient alloués à l'appui des activités d'adaptation locales, et de l'application de lois et de politiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. Selon les données recueillies par l'Institut de recherche Grantham (London School of Economics) et le Centre Sabin (faculté de droit de l'Université de Columbia), en partenariat avec l'UIP, plus de 2 120 lois et politiques climatiques sont actuellement en vigueur dans le monde⁶.

Reconnaissant le rôle primordial des parlements dans la lutte contre les changements climatiques par l'exercice de leurs fonctions législatives, budgétaires, de contrôle et de sensibilisation, l'UIP s'emploie en priorité à appuyer les parlements et les parlementaires dans les actions qu'ils mènent face à la crise climatique. L'action climatique est l'un des principaux objectifs stratégiques de la nouvelle Stratégie de l'UIP 2022-2026. L'UIP mobilise les parlements politiquement pour agir face aux changements climatiques dans le cadre de ses résolutions, notamment [Lutte contre les changements climatiques](#) (2019) et [Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences](#) (2021), et fournit aux parlements un appui sur mesure au renforcement des capacités aux niveaux national et régional afin de faciliter l'application de l'Accord de Paris et sur d'autres sujets liés au climat.

⁴ 22 États membres et l'Union européenne ont pris des engagements en matière d'énergie et d'environnement, de déplacements liés aux changements climatiques et aux catastrophes, dont six États membres de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes.

⁵ Disponible ici : www.csis.org/analysis/new-framework-us-leadership-climate-migration

⁶ Disponible ici : climate-laws.org

Les Parlements membres de l'UIP sont de plus en plus nombreux à considérer le phénomène des déplacements liés aux changements climatiques comme un problème majeur. La [Déclaration de Nusa Dua](#), *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*, approuvée à la 144^e Assemblée de l'UIP par plus de 100 parlements nationaux en mars 2022, reconnaît expressément la menace grandissante que représente les déplacements liés aux changements climatiques, en particulier dans des situations de conflit et de pénurie. Elle appelle les parlementaires à défendre les droits des personnes déplacées par suite des changements climatiques, à adopter des lois nationales tenant compte des questions liées aux déplacements résultant des changements climatiques, et à garantir que des comptes soient rendus lorsque ces droits sont violés. En décembre 2021, l'UIP et le Programme Adaptation at Altitude ont organisé conjointement un webinaire mondial sur les changements climatiques et la migration forcée dans les régions de montagne afin de recenser les moyens de renforcer le rôle des parlements dans l'alignement et l'harmonisation des politiques nationales relatives aux changements climatiques, aux catastrophes et à la mobilité humaine.

Objectif

Ce dialogue, organisé conjointement par le HCR et l'UIP, avec le soutien de l'Association Internationale des Professionnels de l'Aide et de la Protection Humanitaires (PHAP), vise à permettre aux parlementaires de mieux comprendre les liens existants entre changements climatiques, déplacements et sécurité humaine. Le webinaire commencera par un exposé présenté par le Conseiller spécial du HCR, suivi d'un dialogue avec les parlementaires, une occasion de partager informations et bonnes pratiques. Ce dialogue permettra aux parlementaires de débattre des défis à relever et des solutions à trouver en matière de prévention des catastrophes et de planification préalable, d'accès aux services, et de renforcement de la résilience des populations déplacées et des populations d'accueil touchées par l'urgence climatique. Ce webinaire servira également de plateforme pour le recensement des possibilités d'orientation et de suivi des initiatives nationales de lutte contre les changements climatiques.

Format

Ce webinaire aura lieu le 21 septembre 2022. Le HCR présentera aux participants son Cadre stratégique pour l'action climatique et expliquera son rôle dans la mobilisation de multipartenariats qui permettront de mieux répondre aux besoins en matière de protection et d'aider au renforcement de la résilience des plus vulnérables. Les parlementaires mettront en commun les bonnes pratiques appliquées dans différents contextes et les possibilités de suivi dans des contextes nationaux.

Axes de réflexion

- 1- Quelles sont les bonnes pratiques adoptées par votre pays que vous souhaitez partager dans ce domaine? Quelles sont les difficultés rencontrées?*
- 2- Comment pourriez-vous appuyer l'application du Cadre stratégique du HCR pour l'action climatique?*

Ordre du jour

Heure (HAEC)	Point à l'ordre du jour
14 h 00-14 h 10	Mot de bienvenue et présentations – HCR et UIP <i>Séance d'ouverture</i> M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP (à confirmer) Mme Gillian Triggs, Haute-Commissaire assistante du HCR chargée de la protection, HCR (à confirmer) Modératrice – Mme Safak Pavey, Conseillère principale du HCR
14 h 10-14 h 25	Exposé sur les changements climatiques, les déplacements et la sécurité humaine M. Andrew Harper, Conseiller spécial du HCR pour l'action climatique L'exposé présentera une vue d'ensemble du Cadre stratégique pour l'action climatique du HCR, en mettant en évidence les interactions entre déplacements, changements climatiques et sécurité humaine dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
14 h 25-14 h 45	Bonnes pratiques parlementaires en matière de législation et de politiques nationales Des parlementaires évoqueront les bonnes pratiques recensées par leur parlement respectif, dans leur contexte national.
14 h 45-15 h 25	Débat modéré – Perspectives/Questions-réponses Séance de questions-réponses.
15 h 25-15 h 30	Remarques finales par M. Andrew Harper, Conseiller spécial

